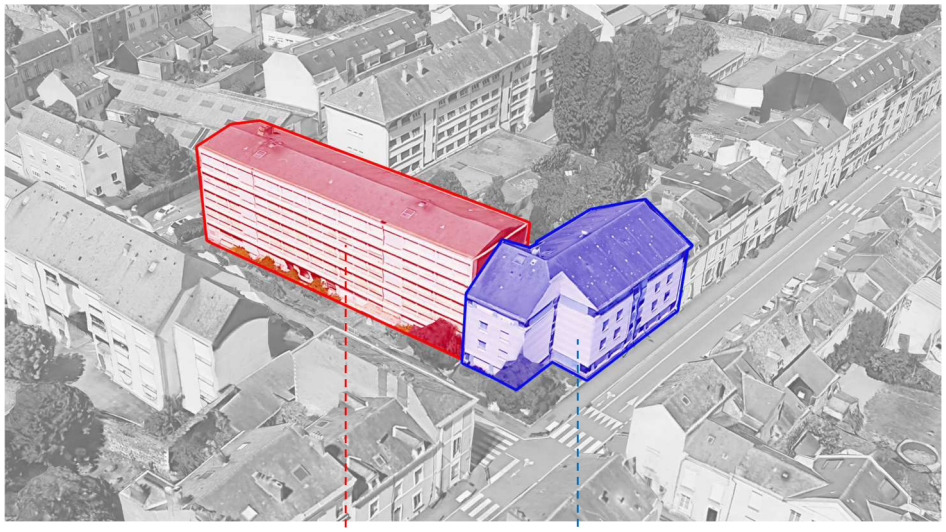
Réhabilitation énergétique de la cité universitaire Bourgonnier et de la résidence Universitaire Madeleine à Angers

DESCRIPTIF Lot n°01 – DEMOLITION – DESAMIANTAGE – TRAVAUX SUR EXISTANT



Cité U Bourgonnier Résidence Madeleine

Maîtrise d'ouvrage
CROUS DE NANTES - PAYS DE LA LOIRE
2, boulevard Guy Mollet - B.P 52213 -
44322 NANTES CEDEX 3
Direction de l'immobilier
Tél : 02 28 07 34 16
email: immobilier.marches@crous-nantes.fr

Bureau de contrôle
BTP Consultant
3 Rue Alessandro Volta
44470 CARQUEFOU
tél : 06 43 69 16 38
email: elodie.legouas@btp-consultants.fr

Coordinateur SPS
SPS ATAE
tél: 06 64 23 27 36
email: fxgermon@atae.fr

Maîtrise d'œuvre

atelier vignault x faure, architecte mandataire
architecte et philosophe associés
23, rue Louis Lumière
44 000 NANTES,
tél: 02 51 25 02 49
email: architectes@vxf.fr

ECB , Economiste de la construction
Z.I Le Séjour, 14 rue Thomas Edison
85170 DOMPIERRE SUR YON cedex
tél: 02 51 46 27 70
email: ecblaroche@ecb-batiment.fr

ISOCRATE, Bureau d'études fluides
6, rue des Sassafras, BP 70121
44301 NANTES cedex 3
tél: 02 51 89 77 50
email: contact@isocrate.com

AREST, Bureau d'études structures
Z.A de la Forêt, 8 rue Chante Merle BP-7
44140 LE BIGNON
tél : 02 40 26 26 00
email : info-nantes@arest.com

Réhabilitation énergétique de la cité universitaire Bourgonnier et de la résidence Universitaire Madeleine
49000 ANGERS

DESCRIPTIF

Lot n°01 - DEMOLITION - DESAMIANTAGE - TRAVAUX SUR EXISTANT

SOMMAIRE

01 DEMOLITION - DESAMIANTAGE - TRAVAUX SUR EXISTANT 3

01.1 GENERALITES 3

01.1.1 GENERALITES DEMOLITIONS 3
01.1.2 GENERALITES TRAVAUX SUR DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE 3
01.1.3 GENERALITES DEPLOMBAGE 4
01.1.4 GENERALITES GROS OEUVRE 5

01.2 NOTE GENERALE 7

01.2.1 NOTE PRELIMINAIRE SUR LE CONTENU DES PRIX 7

01.3 TRAVAUX PREALABLES 8

01.3.1 MESURE POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE 8
01.3.1.1 Mesures d'évitement 8
01.3.1.2 Mesures de réduction 8
01.3.1.3 Mesures d'accompagnement et de suivi 8
01.3.1.4 Mesures de compensation 8

01.4 BOURGONNIER 9

01.4.3 DEMOLITION - DESAMIANTAGE 9
01.4.3.1 Travaux de retrait d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante en sous-section 3 9
01.4.3.2 Mise hors d'eau / hors d'air de façades par film thermorétractable compris ossature support assurant fonction de garde corps et enlèvement de l'ensemble après installation des façades ossatures bois 9
01.4.3.3 Démolition de dallage en béton y compris évacuation des gravois et raccords 10
01.4.3.4 Démolition totale de bâtiment existant et évacuation des gravois 10
01.4.3.5 Dépose de descentes d'eaux pluviales compris descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords 10
01.4.3.7 Dépose de bardage existant (bardage sur ossature, ITE, carrelage...) compris accessoires, évacuation des gravois et raccords 10
01.4.3.14 Dépose de façade menuisée existante avec remplissage et menuiserie extérieure et volet roulant, capotages extérieurs, stores et/ou rideaux intérieurs, accessoires, évacuation des gravois et raccords 11
01.4.3.16 Dépose de plafonds extérieurs existants compris évacuation des gravois et raccords 11
01.4.3.17 Dépose de capotage de rive de plancher compris ossature, accessoires et évacuation des gravois et raccords 11
01.4.3.18 Dépose soignée de lisses de protection extérieure y compris descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords 11
01.4.3.19 Dépose de menuiserie extérieure compris descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords 11
01.4.3.20 Dépose de portail de garage compris châssis en imposte, descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords 12
01.4.3.21 Dépose de garde corps métallique compris descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords 12
01.4.3.24 Dépose soignée de mobilier intérieur compris évacuation des gravois et raccords 12
01.4.4 TRAVAUX SUR EXISTANT 13
01.4.4.1 Démolition partielle d'ouvrage en béton armé extérieurs compris évacuation des gravois et réalisation des raccords, sur les ouvrages conservés 13
01.4.4.2 Démolition de surbot / relevé en béton armé compris évacuation des gravois et réalisation des raccords, sur les ouvrages conservés 13
01.4.4.3 Sciage de rive de plancher en béton armé compris évacuation des gravois et réalisation des raccords, sur les ouvrages conservés 13
01.4.4.4 Sciage de tête de mur en béton armé compris évacuation des gravois et réalisation des raccords, sur les ouvrages conservés 13
01.4.4.5 Percement de baie ou modification de baie existante compris tous raccords de parements 14
01.4.4.6 Dépose soignée de revêtement mural scellé, compris tous raccords de parements 14
01.4.4.7 Réparation d'ouvrages béton dégradés avec passivation des aciers et reprise de bétonnage 14
01.4.4.8 Surbots en béton de ciment 15
01.4.4.9 Déplacement de regard EP extérieur existant compris dépose et toutes sujétions de réalisation 15
01.4.4.10 Murs en maçonnerie de blocs en béton spéciaux à bancher y compris ossature béton armé incorporée 15

01.4.4.12 Scellement d'acier HA avec mortier hybride injectable sur ouvrages existants, compris manchon de dilatation ... 15
01.4.4.13 Enduit au mortier bâtard finition talochée ... 16
01.4.4.14 Reprofilage de feuillures ou de plages de dressement et de seuils, de rejingot pour baie à poser en remplacement sur murs existants ... 16
01.4.4.15 Revêtement mural en carreaux de grès cérame format 200 x 200 mm ... 16
01.4.5 TRAVAUX EXTERIEURS ... 16
01.4.5.1 Terrassement généraux en terrain de toutes natures ... 16
01.4.5.2 Reprise des déblais pour mise en remblai et/ou évacuation ... 17
01.4.5.3 Remblaiement en matériaux d'apport granulaires insensibles à l'eau et non gélifs ... 17
01.4.5.4 Couche de forme sous dallage en matériaux d'apport granulaires insensibles à l'eau et non gélifs sur ép. 0.60 ml, y compris géotextile, essais à la plaque ... 17
01.4.5.5 Scellement d'acier HA avec mortier hybride injectable sur ouvrages existants, compris manchon de dilatation ... 17
01.4.5.6 Massif en béton armé comprenant fouilles, gros béton et ouvrages divers ... 18
01.4.5.7 Muret de soutènement comprenant fouilles, fondations et ouvrages divers ... 18
01.4.5.8 Emmarchement en béton préfabriqué compris fouilles et fondations ... 19
01.4.5.9 Isolation thermique de murs enterrées avec parement de protection ... 19
01.4.5.10 Dallage extérieur avec fondation et finition en béton balayé ... 20
01.4.5.11 Grille caillebotis en acier maille 19 x 19 mm et fond en gravillons compris ossature support - Finition galvanisée 20
01.4.5.12 Mise à niveau de grille avaloir existante ... 20
01.4.5.13 Fourniture de terre végétale et mise en place ... 20
01.4.5.14 Préparation du terrain à aménager ... 20
01.4.5.15 Engazonnement ... 21
01.5 MADELEINE ... 22
01.5.2 DEMOLITION - DESAMIANTAGE ... 22
01.5.2.1 Travaux de retrait d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante en sous-section 3 ... 22
01.5.2.2 Dépose soignée de descentes d'eaux pluviales compris descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords ... 22
01.5.2.4 Dépose de plafonds extérieurs existants compris évacuation des gravois et raccords ... 22
01.5.3 TRAVAUX SUR EXISTANT ... 23
01.5.3.1 Percement de baie compris tous raccords de parements ... 23
01.5.3.2 Réparation d'ouvrages béton dégradés avec passivation des aciers et reprise de bétonnage ... 23
01.5.3.3 Déplacement de regard EP extérieur existant compris dépose et toutes sujétions de réalisation ... 23
01.5.3.4 Reprofilage de feuillures ou de plages de dressement et de seuils, de rejingot pour baie à poser en remplacement sur murs existants ... 24
01.5.3.5 Reprofilage des supports avant pose des remplissages de façade en ossature bois ... 24

01 DEMOLITION - DESAMIANTAGE - TRAVAUX SUR EXISTANT

01.1 GENERALITES

01.1.1 GENERALITES DEMOLITIONS

1 - TRAVAUX PREPARATOIRES

Avant tout commencement des travaux l'entrepreneur du présent lot s'assurera auprès des services compétents que les installations existantes en eau, gaz, électricité et téléphone sont hors service.
Dans le cas où une ou plusieurs canalisations seraient maintenues en service pendant les travaux, l'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions pour en assurer la protection.

Toutes les observations devront alors être faites par l'entrepreneur et faire l'objet d'un procès-verbal, établi contradictoirement avec le maître d'œuvre.
Avant d'effectuer tout travaux de démolitions, l'entrepreneur effectuera tous les sondages et reconnaissances nécessaires de l'ossature, des ancrages et fixations, solidaires ou en rapport avec l'ensemble à démolir.
Toutes les précautions seront prises pour que la démolition de l'ouvrage considéré se limite strictement à celui-ci et que le reste de la construction ne subisse aucune déformation, ni dégradation.
L'entrepreneur effectuera tous les étaiements, chevalements et calages nécessaires à la bonne tenue de la construction pendant et après les travaux de démolitions jusqu'à la fin des travaux de consolidation et d'aménagement.
L'entrepreneur sera responsable de toute déformations et dégradations subies par le bâtiment ou par les constructions voisines pendant et après la démolition et tous les frais de réfections, consolidations et remise en état de quelque nature qu'ils soient, seront à la charge de la présente entreprise.

2 - MOYENS

Si nécessaire l'entrepreneur aura à sa charge l'installation d'échafaudage, de grue etc. pour accéder aux ouvrages à démolir.

La démolition se fera à la pioche, au burin et à la massette, au marteau piqueur ou avec tout autre engin en fonction de l'ouvrage à démolir et de l'environnement (bruits, vibrations).

Si nécessaire les travaux de démolition se feront par petites parties, avec étaiements complémentaires.

Tous les éléments (portes, plinthes, baies, faïence) faisant partie d'un même ouvrage (murs cloisons) seront déposés ou démolis en même temps que celui-ci.

3 - GRAVOIS

Tous les gravois après sortie à l'extérieur sont à évacuer à la décharge publique à l'exclusion de tous les ouvrages destinés au réemploi qui seront déposés avec soin et mis en dépôt avant réutilisation.

L'entrepreneur fera toutes les démarches nécessaires pour trouver un lieu de décharge, le transport et les droits de décharge seront à sa charge.

Les voies publiques devront être maintenues propres en permanence.

4 - REPRISES

L'entrepreneur devra après démolition reboucher tous les trous qui pourraient exister dans les murs avant de quitter le chantier tels que : trous de solives, conduit de fumée, portes, fenêtres et autres.
Les parements devront être livrés propres et les têtes de murs recoupées ou reprises en béton correctement.

Les ouvrages existants conservés seront protégés pour éviter leurs dégradations par la pluie, le vent, le gel et toutes autres intempéries.
Par ailleurs, si des ouvrages existants conservés étaient malencontreusement abîmés ou détruits lors des travaux de la présente entreprise, tous les frais de remise en état ou de remplacement à l'identique de l'existant, lui incomberaient.

5 - RECEPTION

Les travaux de démolition seront réceptionnés par le Maître d'Ouuvre avant l'exécution des travaux de construction

01.1.2 GENERALITES TRAVAUX SUR DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

1 - TEXTES GENERAUX

Les travaux de désamiantage seront réalisés pour tout ce qui n'est pas contraire au présent descriptif, suivant les spécifications suivantes, cette liste n'étant pas limitative :

- Code de la Santé Publique.
- Code du travail.
- Code de l'environnement.
- Code de la sécurité sociale
- Les recommandations INRS
- Les normes :
 - NF X43-050 Qualité de l'air - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission - Méthode indirecte.
 - NF X43-269 Qualité de l'air - Air des lieux de travail - Prélèvement sur filtre à membrane pour la détermination de la concentration en nombre de fibres par les techniques de microscopie : MOCP, MEBA et META - Comptage par MOCP.
 - NF X46-010 Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises - Exigences générales.
 - NF X46-021 Traitement de l'amiante dans les immeubles bâtis - Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante - Mission et méthodologie.
 - NF X46-100 Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou à la mise en œuvre d'une activité - Mission et méthodologie.
 - NF X46-101 Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux et autres constructions flottantes - Mission et méthodologie - Repérage Amiante-Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux et autres constructions flottantes-Mission et méthodologie.
- GA X46-033 Guide d'application de la norme NF EN ISO 16000-7 - Stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air.
- Etc. Liste non exhaustive.

Ainsi que toutes les références normatives citées dans les différents documents.

01.1.3 GENERALITES DEPLOMBAGE

1 - TEXTES GENERAUX

Les travaux de déplombage seront réalisés pour tout ce qui n'est pas contraire au présent descriptif, suivant les spécifications suivantes, cette liste n'étant pas limitative :

- Code de la Santé Publique.
- Code du travail.
- Code de l'environnement.
- Code de la sécurité sociale
- Les recommandations INRS
- Etc. Liste non exhaustive.

Ainsi que toutes les références normatives citées dans les différents documents.

2 - PRESCRIPTIONS GENERALES

La prévention des risques liés au plomb s'intègre dans le dispositif plus général de prévention du risque chimique.
Les règles de prévention du risque chimique concernent toutes les activités exposant à des agents chimiques et, pour certaines dispositions, aux CMR (cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques) pouvant présenter un risque pour la santé et la sécurité des salariés ; du fait de leur utilisation ou de leur présence sur le lieu de travail, du fait de l'existence d'une valeur limite d'exposition.
(L'article R.231-58 du Code du travail prévoit une valeur limite pour le plomb métallique et ses composés).
Les dispositions des articles R.231-58-4, R.231-58-5, et R.231-58-6 du Code du travail fixent des dispositions spécifiques au plomb concernant notamment l'interdiction de l'emploi du plomb dans les travaux de peinture, la mise à disposition de vestiaires, de douches, le stockage et l'entretien des vêtements contaminés, le respect de règles d'hygiène et enfin les modalités de la surveillance médicale spéciale à mettre en œuvre.

3 - CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

L'entrepreneur est tenu de visiter les lieux préalablement à sa remise d'offre.
Il est réputé avoir pris connaissance des lieux. Il ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un manque de renseignements sur l'état des lieux existants, ni sur les sujétions que cela pourrait impliquer sur son installation de chantier, sur le déroulement de ses travaux ou sur la préservation de mitoyens.

De manière à garantir la non-interférence de ces travaux, l'entreprise fera établir, avant le début des travaux, un constat d'état des lieux et d'état des mitoyens par huissier.

4 - ENGAGEMENT

L'entrepreneur établira sous sa responsabilité et s'engagera sur un prix global et forfaitaire, sur la base de quantités qu'il aura lui-même estimées et en s'appuyant sur les rapports de repérage et diagnostic plomb.

L'entrepreneur répondra sur la base du bordereau DPGF établi par le maître d'œuvre.

L'entrepreneur est réputé avant la remise de son offre :
- Avoir pris connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux, ainsi que des sites et des ouvrages concernés,
- Avoir apprécié exactement toutes les conditions des ouvrages et s'être parfaitement et totalement rendu compte de la nature de l'importance et des particularités des éléments à démolir/déposer
- Avoir procédé à une visite détaillée du site et avoir pris parfaite connaissance de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à l'exécution des travaux à pied d'œuvre ainsi qu'à l'organisation du chantier,
- Avoir contrôlé toutes les indications des documents du dossier,
- Reconnaît formellement que le prix qu'il a consenti tient compte de toutes les prescriptions, garanties, obligations, résultant de ce marché.

01.1.4 GENERALITES GROS OEUVRE

1 - TEXTES GENERAUX

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché réputés connus de l'entrepreneur et non rappelés dans le descriptif et conformément aux documents spécifiques :
- DTU - NF DTU (Documents Techniques Unifiés) :
 - DTU 13.1 (P11-201) : Fondations superficielles
 - DTU 13.3 (P11-213) : Dallages - Conception, calcul et exécution
 - DTU 14.1 (P11-221) : Travaux de cuvelage
 - NF DTU 20.1 (P10-202) : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - parois et murs
 - NF DTU 21 (P18-201) : Béton armé
- Eurocodes 0 à 9
- Règles et recommandations professionnelles relatives au présent lot
- Cahiers du CSTB relatifs au présent lot

Ainsi que toutes les références normatives citées dans les différents documents.

2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LES MATERIAUX

2.1 - Généralités
Dans tous les cas, les provenances, natures et qualités des matériaux à mettre en œuvre seront fournis à l'agrément du Maître d'œuvre.
Ils devront toujours être conformes aux normes françaises ou bénéficier d'un avis technique.
Tous les essais demandés seront à la charge de l'entreprise.
Tous les matériaux ou travaux qui ne rempliront pas les conditions stipulées au règlement et au C.C.T.P seront refusés et démolis aux frais de l'entreprise.

2.2 - Prélèvement et essais

PRELEVEMENT :
Des cubes en béton seront prélevés aussi souvent qu'il sera jugé nécessaire et soumis au laboratoire d'essais du Bureau de Contrôle pour vérification de la résistance du béton à la rupture par traction et par compression.
Ces épreuves seront à la charge de l'entreprise.

ESSAIS :
Certains ouvrages ou parties d'ouvrages, et en particulier les planchers, pourront être soumis à des essais de charges.

2.3 - Choix des matériaux
Pour permettre au Maître d'œuvre d'effectuer des choix en fonction de certains critères, tels que l'aspect, la structure, les couleurs, les performances, l'entreprise devra effectuer certains échantillons et fournir tous les documents nécessaires à ces choix.

Ceci concerne notamment :
- les ouvrages préfabriqués,
- les enduits de finition,
- les finitions de sol,
- les bétons avec coffrage apparent,
- les bétons teintés,
- tous les ouvrages particuliers.

3 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE

Sauf indication contraire dans la description des ouvrages, les travaux objets du présent lot comprennent la fourniture et mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages prescrits.

La mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages du présent lot comprend la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution y compris platelages, échafaudages, nacelles, protections... permettant une intervention en toute sécurité.

3.1 - Matériaux et états de surface
Les ouvrages en béton armé ou non armé seront réalisés conformément aux plans, et en respectant les spécifications des ouvrages fixant les règles de l'art en la matière.

LE BETON sera constitué par un mélange homogène de ciment, eau et agrégat. Toute adjonction de plastifiant, retardateur de prise, produits antigel sera obligatoirement soumise à l'accord du Maître d'œuvre. L'entrepreneur restant seul responsable de la mise en œuvre de ces produits.

LES ARMATURES (acier haute adhérence, treillis soudés) seront coupées, façonnées et mises en place dans les coffrages y compris calages nécessaires, pour enrobage et tenue au feu.

LES COFFRAGES seront réalisés suivant les natures d'ouvrages à réaliser.
Le boisage pour les ouvrages de fondations totalement enterrés, sera réalisé en planches sans finition particulière.
Le coffrage ordinaire pour les ouvrages de fondations totalement enterrés, sera réalisé en planches sans finition particulière.
Le coffrage courant pour les ouvrages destinés à rester apparent avec une finition de surface (peinture, papier peint.... avec application d'un enduit de surfaçage), sera réalisé soit en contre-plaqué ou en banché; les balèvres seront poncées, les bullages rebouchés.
Le coffrage soigné pour les ouvrages destinés à rester apparent avec ou sans finitions de surface, sera réalisé soit comme le coffrage courant, mais avec application spéciale compte tenu de la finition souhaitée.
Dans tous les cas, la surface sera d'un aspect homogène et sans aucun bullage.

LES SURFACES
Les surfaces libres sur planchers seront vérifiées par l'entreprise avant toute mise en œuvre, en fonction de la destination des ouvrages intéressés.

3.2 - Mise en œuvre du béton
Le béton sera d'une plasticité suffisante pour enrober parfaitement les armatures et se mouler dans les coffrages. On devra éviter soigneusement tout excès d'eau. Cette eau ne devra contenir aucun produit susceptible de réduire les qualités chimiques ou mécaniques du béton.

Le transport du béton depuis son lieu de fabrication jusqu'à son lieu d'emploi, sera exécuté de manière à lui conserver toute homogénéité. Tout le béton serré par vibration et pervibration, toutes les dispositions seront prises avant et pendant le bétonnage, pour éviter tout l'effet de dégradation.

Le béton sera utilisé aussitôt après fabrication : les gâchées de béton qui ne seraient pas mises en place dans l'heure qui suivra la confection seront rebutées.

En cas de discontinuité dans le bétonnage et à la reprise de celui-ci, on nettoiera à vif pour faire saillir les graviers du béton déjà coulé et on mouillera l'ancien béton assez longtemps pour qu'il soit bien imbibé d'eau avant d'être mis en contact avec le béton frais. On évitera l'emploi de barbotine de ciment, mais on augmentera le dosage de la première couche de béton en contact avec la surface de reprise en diminuant, si possible, le diamètre des gros grains des agrégats.

Le béton sera protégé, en temps de gelée jusqu'à ce que la prise soit complète et l'on arrêtera toute nouvelle coulée sauf si l'on dispose de moyens efficaces pour prévenir les effets nuisibles du gel, et cela sous la responsabilité entière de l'entrepreneur de Gros Œuvre.

L'incorporation de produits destinés à augmenter la plasticité du béton, en vue de la mise en place ou pour combattre les effets du gel ne devra être adoptée qu'après justification et spécialement en ce qui concerne les résistances chimiques et mécaniques du béton.

L'ensemble des cloisons et murs maçonnées, voiles BA, ... nécessitant un coupe-feu ou suivant recommandations acoustiques sera toute hauteur sous plancher béton, planchers collaborants ou sous couverture y compris calfeutrements nécessaire (exemple : ondes bac aciers, ...).

3.3 - Caractéristiques dimensionnelles des ouvrages en béton

Tolérances dimensionnelles des ouvrages en béton :
- Les tolérances dimensionnelles d'aplomb, d'implantation, d'inclinaison, de distance, de section, de réservations, sont celles du §9 du DTU 21 P1-1 (NF P18-201-1-1) réduite de moitié, sauf dispositions plus contraignantes dans la description des ouvrages.
- Toutefois, aucun faux aplomb visible ne sera toléré dans les murs dont le raccordement avec l'ouvrage supérieur est visible au niveau des planchers (nu extérieur des murs de façade, murs intérieurs des cages d'escaliers) ; en cas de malfaçon de ce genre, l'entreprise exécutera les travaux de rebouchement et enduits nécessaires pour obtenir une surface finie à faire accepter par le Maître d'œuvre.
- Les tolérances de faux aplomb devront également être compatible avec la précision de verticalité imposée par les matériels et ouvrages des autres corps d'état (ascenseur, élévateur, menuiserie extérieure, etc.).

Etat de surface des ouvrages en béton :
- Les états de surface des ouvrages en béton devront répondre aux exigences du §9.2 du DTU 21 P1-1 (NF P18-201-1-1), sauf dispositions plus contraignantes dans la description des ouvrages.

Etat des sous-face de planchers en béton :

- En sous face cachée par un faux plafond et enduit plâtre : tolérance de 5 mm sur la longueur d'une règle de 2 ml.
- En sous face apparente recevant un enduit pelliculaire : tolérance de 2 mm sur la longueur d'une règle de 2 ml.

L'entreprise titulaire du présent chapitre technique sera informée par la lecture du descriptif des autres corps d'état des tolérances maximum et état de surface que devront admettre ces autres corps d'état à leur prise de possession de l'ouvrage livré par le Gros œuvre.

01.2 NOTE GENERALE

01.2.1 NOTE PRELIMINAIRE SUR LE CONTENU DES PRIX

Les prix du marché sont réputés comprendre les dépenses communes et installations de chantier ainsi que l'ensemble des prescriptions décrites dans les pièces contractuelles du marché listées au CCAP.

01.3 TRAVAUX PREALABLES

01.3.1 MESURE POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE

01.3.1.1 Mesures d'évitement

Mesures définies pour la prise en compte de la biodiversité :

- Mesures d'évitement

Localisation :

Selon rapport et notice des mesures définies par la LPO

01.3.1.2 Mesures de réduction (TVA 10%)

Mesures définies pour la prise en compte de la biodiversité :

- Mesures de réduction

Localisation :

Selon rapport et notice des mesures définies par la LPO

01.3.1.3 Mesures d'accompagnement et de suivi

Mesures définies pour la prise en compte de la biodiversité :

- Mesures d'accompagnement et de suivi

Localisation :

Selon rapport et notice des mesures définies par la LPO

01.3.1.4 Mesures de compensation

Mesures définies pour la prise en compte de la biodiversité :

- Mesures de compensation

Localisation :

Selon rapport et notice des mesures définies par la LPO

01.4 BOURGONNIER

01.4.3 DEMOLITION - DESAMIANTAGE

01.4.3.1 Travaux de retrait d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante en sous-section 3

L'entreprise devra avoir pris connaissance et pris en compte :
- Le pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux établi par :
 - QUALICONSULT numéro 5364000 V2 en date du 30.03.2026 (date de repérage du 09 mars 2026 et 28 mai 2026)

Les travaux comprendront :

Travaux préparatoires - Administratifs - Installations :
- L'établissement du plan de retrait avec description détaillée des travaux, du planning et la tenue d'un journal de chantier, diffusé aux autorités compétentes, et aux organismes de prévention pour validation. Liste de diffusion non exhaustive : Médecin du travail, OPPBTP, CARSAT.
- Le repérage avant intervention des zones et éléments contenant de l'amiante.
- Le contrôle de l'état initial de l'empoussièrement de l'air en fibres d'amiante.
- Les installations spécifiques aux travaux de désamiantage.
- La dépose d'éléments divers de toutes nature fixés dans les ouvrages contenant de l'amiante.
- Les travaux de retrait d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante.
- Le descellement des fixations, évacuation des gravats non amiantés et raccords.
- Les mesures du niveau d'empoussièrement au cours des travaux.
- Le transport et traitement des déchets conformément à la réglementation en vigueur.
- Le nettoyage en fin d'intervention.
- Les mesures libératoires.
- Le rapport final d'intervention (RFI).

Travaux de retrait et dépose de MCA :
- Les travaux de retrait d'amiante ou de matériaux contenants de l'amiante.
- Le descellement des fixations, évacuation des gravats non amiantés et raccords.
- La fermeture provisoire par panneaux + bâchage après dépose des panneaux de façades permettant d'assurer le hors d'eau et le hors d'air jusqu'à la pose des nouvelles menuiseries extérieures

01.4.3.1.1 Travaux préparatoires - Administratifs – Installations (TVA 10%)

Localisation :

Pour le projet

01.4.3.1.2 Travaux de retrait et dépose de MCA (TVA 10%)

Localisation :

Selon diagnostic amiante :
- *Pour les panneaux en façades*
- *Pour les revêtements de sols collés + colle des locaux suivants :*
 - *Séjours Logement Gardien*
 - *Lingerie*

01.4.3.2 Mise hors d'eau / hors d'air de façades par film thermorétractable compris ossature support assurant fonction de garde corps et enlèvement de l'ensemble après installation des façades ossatures bois (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Ossature support fixée sur la structure béton existante (dans l'emprise des futurs encadrement bois intérieur pour limiter les travaux de reprises dans les locaux), dimensionnée pour reprendre les charges et surcharges et assurant la fonction de garde-corps pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Film thermorétractable de 250µ minimum d'épaisseur avec classement feu M1 compris soudures entre les lés, mise en tension par chauffage et toutes sujétions de fixation sur l'ossature support.
- Compris tous les raccordements et adaptations périphériques afin d'assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air y compris au droit des pénétrations. (Bavettes, têtes de murs, couvertines)
- Dépose de l'ensemble après installation de la nouvelle façade ossature de bois
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Note ; La mise hors d'eau - hors d'air et la sécurisation des espaces intérieurs seront assurés impérativement avant dépose des façades existantes

Localisation :

Pour mise hors d'eau et hors d'air des façades existantes NORD OUEST et SUD EST à l'avancement des travaux de dépose

01.4.3.3 Démolition de dallage en béton y compris évacuation des gravois et raccords (TVA 10%)

Comprenant :
- Protection des ouvrages existants conservés.
- Sciage des parties à démolir réalisé mécaniquement au disque diamant.
- Réalisation de la démolition par tout moyen approprié
- Les ouvrages incorporés (regards, caniveaux à fente, fosses, fondations, socles, canalisations ...) sont prévus conservés
- Chargement et évacuation des gravois dans décharge spécialisée y compris tri sélectif.

Localisation :

Pour l'accès existant à la cage d'escalier B en façade SUD EST

01.4.3.4 Démolition totale de bâtiment existant et évacuation des gravois (TVA 10%)

Comprenant :
- La mise hors service du bâtiment avec coupures des alimentations électricité, eau, gaz, téléphone...etc.
- La démolition de la toiture, de la charpente, de l'ossature, des murs et des planchers, du dallage, des fondations et de tous les intérieurs.
- Tous les étaiements et protections pour assurer le maintient des ouvrages conservés en parfait état.
- Tous les gravois seront triés en séparant :
- Les bois qui seront évacués à la décharge
- Les métaux qui seront évacués pour être retraités
- Les produits à base d'amiante seront traitée en application de la réglementation sur l'amiante, et les produits seront évacués dans une décharge agréée. Il est considérer que les ouvrages à démolir ne contiennent pas d'amiante à l'état friable.
- Les autres gravois seront évacués vers une décharge avec tris sélectif des déchets.
- Après démolition et si nécessaire, la surface sera protégée pour en éviter l'accessibilité.
- Les reprises de parement, de structure etc ….dans le cas de bâtiment à démolir adossé à un autre bâtiment conservé.

Localisation :

Pour l'édicule entrée compris casquette associée en façade SUD EST

01.4.3.5 Dépose de descentes d'eaux pluviales compris descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Mise en place d'échafaudages, de garde-corps et de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose de descentes d'eaux pluviales existantes compris dauphins et descellements des fixations
- Mise en œuvre de dispositifs provisoires d'évacuation des eaux pluviales pendant les travaux des façades
- Descente des gravois, chargement et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour les descentes d'eaux pluviales existantes

01.4.3.7 Dépose de bardage existant (bardage sur ossature, ITE, carrelage...) compris accessoires, évacuation des gravois et raccords (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Mise en place d'échafaudages, de garde-corps et de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose de bardages existants (bardage sur ossature, Isolation thermique par l'extérieur, carrelage), de l'ossature support selon ces cas, de l'isolation et de tous les ouvrages de finition
- Descente des gravois, chargement et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Selon façades existantes :
- *Pour le bardage en lames sur ossature*
- *Pour l'isolation thermique par l'extérieur*
- *Pour le revêtement céramique*
- *Pour le bardage métallique du porche d'entrée*

01.4.3.14 Dépose de façade menuisée existante avec remplissage et menuiserie extérieure et volet roulant, capotages extérieurs, stores et/ou rideaux intérieurs, accessoires, évacuation des gravois et raccords (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Mise en place d'échafaudages, de garde corps et de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose des capotages extérieurs horizontaux et verticaux formant modénature en façades compris ossature associée et descellement de tous les ouvrages de finition
- Dépose des bavettes d'appuis compris fixations
- Dépose des façades menuisées comprenant panneaux sandwich et/ou bois et menuiserie extérieure compris cadre dormant et descellement de tous les ouvrages de finition
- Dépose volets roulants compris coffres et accessoires
- Dépose stores / rideaux intérieurs compris coffres et accessoires
- Dépose de tous les ouvrages divers (bavettes, habillages)
- Descente des gravois, chargement et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour les façades menuisées SUD EST et NORD OUEST en panneaux sandwich avec menuiseries extérieures
Pour les façades menuisées SUD EST et NORD OUEST en panneaux bois avec menuiseries extérieures

01.4.3.16 Dépose de plafonds extérieurs existants compris évacuation des gravois et raccords (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Protection des ouvrages existants conservés
- Échafaudages nécessaires
- Dépose des plafonds extérieurs de toute nature (bois, aluminium, PVC ,,,,), de l'ossature support en totalité et de l'isolant compris les trémies, les retombées, les caissons etc... intégrés dans les faux plafonds et descellement de tous les ouvrages de fixation
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour le plafond extérieur du porche d'entrée en façade NORD OUEST
Pour le plafond extérieur droit des locaux Laverie, WC, Douche et Atelier en façade SUD EST

01.4.3.17 Dépose de capotage de rive de plancher compris ossature, accessoires et évacuation des gravois et raccords (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Mise en place d'échafaudages, de garde-corps et de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose capotages (toutes faces) des rives de planchers béton compris ossature associée et descellement de tous les ouvrages de finition
- Dépose de tous les ouvrages divers (bavettes, habillages) et descellement de tous les ouvrages de finition
- Descente des gravois, chargement et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

A chaque niveau, pour le capotage des rives de planchers béton en façades

01.4.3.18 Dépose soignée de lisses de protection extérieure y compris descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Mise en place de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose des lisses de protection extérieure compris descellement
- Descente des gravois, chargement et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Au SOUS SOL, au droit des menuiseries extérieures

01.4.3.19 Dépose de menuiserie extérieure compris descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords (TVA 10%)

Comprenant :
- Mise en place de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux

- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose des bavettes d'appuis
- Dépose des menuiseries extérieures y compris cadre dormant et descellement de tous les ouvrages de finition
- Dépose des volets roulants et des accessoires
- Rebouchage de feuillures
- Démolition de seuils, appuis, encadrement
- Descente des gravois, chargement et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour les menuiseries extérieures situées dans les façades existantes (hors façades menuisées) :

- *Les menuiseries extérieures du SOUS SOL*
- *Les menuiseries extérieures en façade SUD OUEST*
- *Les menuiseries extérieures en façades NORD OUEST et SUD EST (Cage escalier, Cuisine, Laverie, Vestiaire, Atelier)*

01.4.3.20 Dépose de portail de garage compris châssis en imposte, descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords (TVA 10%)

Comprenant :

- Mise en place de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose de porte de garage y compris cadre dormant et descellement de tous les ouvrages de finition
- Descente des gravois, chargement et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour le portail de garage

01.4.3.21 Dépose de garde-corps métallique compris descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords (TVA 10%)

Comprenant :

- Mise en place de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose des gardes corps métallique compris descellement de tous les ouvrages de finition
- Descente des gravois, chargement et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour les garde-corps des balcons

01.4.3.24 Dépose soignée de mobilier intérieur compris évacuation des gravois et raccords (TVA 5.5%)

Comprenant :

- Mise en place de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Protection des ouvrages existants conservés
- Découpe soignée des mobiliers solidaires entre eux compris adaptation des mobiliers conservés
- Dépose soignée des mobiliers présents contre la façade existante y compris descellement de tous les ouvrages de fixation et adaptation au droit des mobiliers conservés pour assurer le maintien
 - Logement fonction :
 - Mobiliers/placards :
 - Loge gardien :
 - Mobiliers/placards
 - Locaux communs :
 - Mobiliers/placards
 - Chambres étudiantes :
 - Mobiliers avec colonne de rangement, socle avec plinthe, joue et sous face plafond
 - Lits avec son rangement
 - Cuisines :
 - Mobiliers avec colonne de rangement, socle avec plinthe, joue, sous face plafond et tablette sur piétements
 - Tablette sur piétements et étagères
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour permettre les travaux de rénovation énergétique des façades :

- *RDC : pour le mobilier du logement de fonction*
- *RDC : pour le mobilier de la loge gardien*
- *RDC : pour les mobiliers/placards dans les locaux communes*

- *R+1 / R+2 / R+3 / R+4 : pour le mobilier des chambres et des cuisines collectives*

01.4.4 TRAVAUX SUR EXISTANT

01.4.4.1 Démolition partielle d'ouvrage en béton armé extérieurs compris évacuation des gravois et réalisation des raccords, sur les ouvrages conservés (TVA 5.5% et 10%)

Comprenant :
- Traçage des parties à démolir
- Protection des ouvrages existants conservés
- Échafaudages, étaiement et plateforme pour la réalisation des travaux
- Réalisation de la démolition par tout moyen approprié et reprise de bétonnage pour enrobage des aciers :
 - Jardinières en béton compris évacuation des végétaux et de la terre végétale
 - Balcons en béton compris garde-corps en béton
 - Emmarchement extérieur en béton
- Sortie, chargement et évacuation des gravois dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour les jardinières béton en façades SUD EST et NORD OUEST
Pour les balcons béton en façade SUD OUEST
Pour l'emmarchement béton extérieur accès à la cage d'escalier B

01.4.4.2 Démolition de surbot / relevé en béton armé compris évacuation des gravois et réalisation des raccords, sur les ouvrages conservés (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Traçage des parties à démolir
- Protection des ouvrages existants conservés
- Échafaudages, étaiement et plate forme pour la réalisation des travaux
- Réalisation de la démolition par tout moyen approprié et reprise de bétonnage pour enrobage des aciers :
 - Relevé en béton armé sous l'emprise des façade de remplissage
- Sortie, chargement et évacuation des gravois dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour les surbots / relevés d'assise des façades menuisées des façades SUD EST et NORD OUEST

01.4.4.3 Sciage de rive de plancher en béton armé compris évacuation des gravois et réalisation des raccords, sur les ouvrages conservés (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Traçage des parties à démolir
- Protection des ouvrages existants conservés
- Échafaudages, étaiement et plate forme pour la réalisation des travaux
- Sciage des parties à démolir réalisé mécaniquement au disque diamant
- Réalisation de la démolition par tout moyen approprié y compris démolition de tous les ouvrages incorporés et reprise de bétonnage pour enrobage des aciers
- Sortie, chargement et évacuation des gravois dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour les rives de plancher en façades SUD EST et NORD OUEST

01.4.4.4 Sciage de tête de mur en béton armé compris évacuation des gravois et réalisation des raccords, sur les ouvrages conservés (TVA 5.5%)

Démolition partielle d'ouvrage en béton armé comprenant :
- Traçage des parties à démolir
- Protection des ouvrages existants conservés
- Échafaudages, étaiement et plateforme pour la réalisation des travaux
- Sciage des parties à démolir réalisé mécaniquement au disque diamant
- Réalisation de la démolition par tout moyen approprié y compris démolition de tous les ouvrages incorporés et reprise de bétonnage pour enrobage des aciers
- Sortie, chargement et évacuation des gravois dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour les têtes de mur au droit de l'escalier B en façade SUD EST

01.4.4.5 Percement de baie ou modification de baie existante compris tous raccords de parements (TVA 10%)

Comprenant :
- Tous les étaiements nécessaires depuis le niveau d'assise.
- L'implantation et le traçage de la baie à réaliser.
- La démolition du mur, du dallage, de la fondation et des ouvrages existants au droit de l'ouverture à créer.
- Les longrines d'assise et de reprise en sous œuvre, les jambages et les linteaux ou poutres en reprise en sous œuvre en béton armé, y compris armatures et coffrages.
- Dans le cas de sciage d'allège, la reprise en pierre des jambage à l'identique.
- La réalisation de toutes les réservations (trous, feuillures etc…) demandées par les différents corps y compris décoffrage.
- Le garnissage au-dessus du linteau, y compris calage pour reprise des charges par celui-ci. Y compris rebouchement du vide existant suivant cas.
- Le bouchement en agglomérés en fonction des cas avec enduit de finition
- La dépose de l'étaiement.
- Les seuils, appuis, bande de dressement, feuillures... pour pose des menuiseries.
- Le garnissage et les raccords divers au droit de la démolition sur les ouvrages conservés.
- L'exécution de tous les raccords intérieurs et extérieurs (dallage, enduit ciment, enduit plâtre, ragréage, doublages thermoacoustiques ...) à l'identique du parement existant à l'exception des travaux de finition de carrelage, peinture, ...
- La sortie des gravois, le chargement et l'évacuation à la décharge publique.
- Spécifications propres à chaque ouvrage.

Localisation :

Pour la modification des ouvertures des cages d'escalier en façade SUD EST
Pour la modification des ouvertures des cuisines communes en façade NORD OUEST

01.4.4.6 Dépose soignée de revêtement mural scellé, compris tous raccords de parements (TVA 10%)

Comprenant :
- Protection des ouvrages existants conservés
- Démolition de revêtement mural scellé (faïence, carrelage ...), avec soin pour ne pas détériorer le support, y compris tous les ouvrages intégrés (cadres, grilles et baguettes …), et piquage des parties dégradées
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords en enduit sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant, à l'exclusion de toute finition de peinture, carrelage, plinthe …

Localisation :

*R+1 / R+2 / R+3 / R+4, p**our** permettre la réalisation des frangements des menuiseries extérieures dans les cuisines communes*

01.4.4.7 Réparation d'ouvrages béton dégradés avec passivation des aciers et reprise de bétonnage (TVA 10%)

Comprenant :

Reconnaissance, préparation du support et des armatures :

- Examiner les surfaces et sonder le béton au niveau des fissurations et des parties décollées afin de détecter les zones "creuses", peu résistantes ou non adhérentes
- Préparer les supports à l'aide d'une boucharde ou par piquage, afin d'éliminer les parties défectueuses (laisser des arêtes franches afin d'éviter la fissuration future), compris surlargeur au-delà des éclatements de façon à dégager les armatures jusqu'aux parties saines
- Dégager et nettoyer complètement les armatures oxydée, élimination de la rouille (sablage, disquage, brossage, pointe de carbure de tungstène, pistolet à aiguille), non seulement sur la partie avant mais également dans les parties non visibles et repousser les armatures (crosses)
- Appliquer un revêtement anti corrosion sur les armatures oxydées en prenant soin de ne pas déborder sur le béton
- Nettoyer et dépoussierer les surfaces afin d'obtenir un support sain, plan, propre et sec pour garantir une bonne adhérence du mortier de réparation

Reprise de bétonnage :

La réfection des bétons éclatés par oxydation des armatures peut être effectuée à l'aide de plusieurs produits de réparation (liste non exhaustive) :
- Mortier fibrés avec résine synthétique et fonction anti corrosion
- Mortier à liant mixte polymère-ciment (présentés en poudre ou en bi-composants).
- Mortier de résines époxydiques (présentés en deux ou trois composants).

Dans chaque cas, la technique de réparation fait appel à un système composé de produits dont la compatibilité a été vérifiée (fournis par le même fabricant que le revêtement, préconisation à fournir avant travaux).

Ils respecteront la norme NF EN 1504, les recommandations du fabricant ainsi que l'environnement et la classe d'exposition dans lequel il sera mis en œuvre.

Localisation :

Selon plans et diagnostic structures, pour les ouvrages béton dégradés (fissures, éclats, aciers apparents) sur les murs refends en combles et sur les façades

01.4.4.8 Surbots en béton de ciment (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Réservation nécessaire
- Coffrage
- Chape talochée

Y compris produit d'accrochage pour liaison avec le support.

Localisation :

Au RDC en pied des façades à ossature bois

01.4.4.9 Déplacement de regard EP extérieur existant compris dépose et toutes sujétions de réalisation (TVA 5.5%)

Comprenant :

Travaux de démolition

- Repérage des parties à démolir.
- Dépose comprend l'isolement avant intervention et tous les travaux nécessaires à la continuité de service des réseaux conservés après intervention.
- Démolition du regard existant et de tous les ouvrages attenants
- Chargement et évacuation des gravois dans décharge spécialisée y compris tri sélectif.

Nouveau regard béton

- La fouille en trou
- Le regard en béton de ciment préfabriqué ou coulé sur place avec le fond et les parois y compris feuillures et finition soignée sur le dessus
- Un enduit intérieur étanche avec façon de cunettes
- Raccordement des canalisations
- Remblaiement après coup en matériaux d'apport adaptés et évacuation des terres
- Tampon à cadre en fonte de classe adapté au trafic pour les dessus de regard modèle normalisés avec un vernis noir de finition et comprenant :
 - Un cadre hydraulique à sceller sur le dessus des regards
 - Un tampon à trou borgne
- Reprise et finition de sol à l'identique de l'existant

Le tampon sera mis à niveau avec le sol fini.

Localisation :

Pour le déplacement des regards EP récupérant les descentes d'eaux pluviales suite travaux des façades

01.4.4.10 Murs en maçonnerie de blocs en béton spéciaux à bancher y compris ossature béton armé incorporée (TVA 10%)

Comprenant :
- Éléments de blocs de béton à bancher de fabrication industrielle contrôlée, conformes aux normes NF et sismiques, posés à sec compris tous les éléments spéciaux.
- Remplissage en béton armé de classe appropriée, y compris armatures nécessaires.
- Mise en œuvre conformément à l'avis technique ou D.T.A. du fabricant.

Localisation :

Selon plan et étude du BET Structures :
- *pour les rehausses des murs existants des locaux Laverie, WC, Douche, et Atelier en façade SUD EST*
- *pour le nouveau mur créé suite déconstruction de l'édicule d'entrée de la cage d'escalier B en façade SUD EST*
- *pour l'assise des nouvelles menuiseries des Cuisines communes*

01.4.4.12 Scellement d'acier HA avec mortier hybride injectable sur ouvrages existants, compris manchon de dilatation (TVA 10%)

Comprenant :
- La réalisation de trou à la perforatrice d'une profondeur suffisante y compris dépoussiérage après coup.

- Tige d'acier HA avec scellement de la tige dans le trou avec mortier hybride injectable très haute performance type HIT-HY200R ou équivalent .
- Manchon de dilatation (à couler dans le dallage).

Localisation :

Selon plan et étude du BET Structures, pour la reprise des ouvrages béton créés dans les existants

01.4.4.13 Enduit au mortier bâtard finition talochée (TVA 10%)

L'enduit au mortier bâtard avec une finition talochée fin sera réalisé :
- Soit en 2 couches projetées mécaniquement.
- Soit en 3 couches exécutées manuellement.

Le support sera nettoyé et lavé si nécessaire avant toute application, un grillage en fibre de verre sera fixé au droit des liaisons entre matériaux de différentes natures La température ambiante au moment de l'application devra être comprise entre 5° et 30°.

L'entreprise mettra en place tous les échafaudages, y compris frais annexes et prendra toutes les dispositions pour protéger les ouvrages existants.

Note : Les enduits seront réalisés sur les 12 faces des murs agglomérés

Localisation :

Pour les nouveaux murs décrits ci-avant

01.4.4.14 Reprofilage de feuillures ou de plages de dressement et de seuils, de rejingot pour baie à poser en remplacement sur murs existants (TVA 10%)

Comprenant :
- Enlèvement de tous les éléments de fixation de l'ancienne baie.
- Piquage des parties d'ouvrages en mauvais état.
- La réparation de ces ouvrages sera réalisée de manière appropriée suivant le support (ciment pierre sur moellon, mortier sur maçonnerie, résine sur béton ...) y compris tous raccords de finition dito l'existant.
- Les surfaces destinées à recevoir les menuiseries seront redressées pour permettre la réalisation de joints d'étanchéité.
- Le rejingot devra avoir une épaisseur minimum de 40 mm, lorsque cette épaisseur ne sera pas conforme l'entreprise devra prévoir soit la réfection du rejingot, soit la mise en place d'un profil en acier galvanisé pour compenser le manque d'épaisseur.
- Reprise des tableaux et linteaux extérieurs réalisés au droit des ouvrages démolis ou dégradés et sur 0.20 ml en plus pour le rattrapage des surfaces. Finition soignée et prêt à recevoir une peinture de finition.

Localisation :

Pour les menuiseries extérieures situées dans les façades existantes (hors façades menuisées) :
- *Les menuiseries extérieures du SOUS SOL*
- *Les menuiseries extérieures en façade SUD OUEST*
- *Les menuiseries extérieures en façades NOIRD OUEST et SUD EST (Cage escalier, Cuisine, Laverie, Vestiaire, Atelier)*

01.4.4.15 Revêtement mural en carreaux de grès cérame format 200 x 200 mm (TVA 10%)

Données techniques :
- Support existant
- Dimensions : 200 x 200 mm
- Mortier / colle / joint : classement EMICODE EC1+
- Teinte des carreaux : au choix de l'architecte dans la gamme complète du fabriquant.
- Teinte des joints : au choix de l'architecte.

La pose se fera à la colle, adaptée au support et à l'usage des locaux, y compris toutes coupes, découpes et jointoiement.

Tous les angles saillants et profil d'arrêt libre seront protégés par une baguette d'angle en acier inoxydable AISI 304 brossé

Réalisation de joint d'étanchéité pour assurer l'étanchéité à l'eau, à la jonction entre les revêtements et les appareils sanitaires ou les tablettes..., le mastic utilisé sera de type élastomère de première catégorie, teinte au choix du Maître d'Œuvre. Le joint sera parfaitement lissé et arasé.

Localisation :

Pour les reprises de faïence dans les cuisines communes après modification des menuiseries extérieures

01.4.5 TRAVAUX EXTERIEURS

01.4.5.1 Terrassement généraux en terrain de toutes natures (TVA 10%)

Les terrassements généraux et en pleine masse en terrains de toutes natures sont réalisés par tous moyens mécaniques

adaptés au terrain à terrasser et comprennent :
- Les sur largeurs nécessaires à l'exécution des ouvrages.
- Les rampes d'accès y compris évacuation.
- Le dressage des talus et leurs protections, les blindages de sécurité et étaiements nécessaires, l'entreprise devra assurer la parfaite stabilité des fouilles réalisées.
- La protection des ouvrages conservés et des mitoyens pour éviter toutes dégradations.
- Le réglage du fond de fouille y compris les purges des parties malsaines avec remplacement par grave tout-venant.
- Les fossés et drainages pour évacuation des eaux de ruissellement avec tous relevages nécessaires afin que les propriétés du terrain soient conservées jusqu'à l'intervention suivante, y compris remplacement éventuel de la couche superficielle dégradée.

Localisation :

Avant démolition de l'édicule cage d'escalier B et de l'escalier extérieur :
- *pour le dégagement des pieds de façades enterrés*

Après démolition de l'édicule cage d'escalier B et de l'escalier extérieur :
- *pour les terrassements généraux sur l'emprise des dallages extérieurs*
- *pour le dégagement du pied de façade pour permettre la réalisation de l'isolation thermique enterrée*

01.4.5.2 Reprise des déblais pour mise en remblai et/ou évacuation (TVA 10%)

Reprise des déblais pour mise en remblais et/ou évacuation des excédents et des déblais de mauvaise qualité comprenant :
- La mise en remblai des terres provenant des terrassements, avec tri prélable pour utiliser des matériaux homogènes exempts de gros cailloux et de gravois, transport, mise en place par couches de 0.30 maximum et compactage soigné.
- En aucun cas les déblais ne pourront être utilisés en remblai au droit de dallages, plateformes, voiries, ...
- Les déblais de mauvaises qualités ou en excédent seront évacués.

Localisation :

Pour les déblais issus des terrassements généraux

01.4.5.3 Remblaiement en matériaux d'apport granulaires insensibles à l'eau et non gélifs (TVA 10%)

Le terrain sera soigneusement compacté avant mise en place des matériaux.
Le remblaiement sera réalisé en matériaux granulaires insensibles à l'eau et non gélifs parfaitement homogène, de classe adaptée aux charges du bâtiment ou au trafic de voirie et exécuté par couches de 0,20 ml d'épaisseur compactée individuellement par tous moyens mécaniques appropriés aux résultats à obtenir en fonction de la destination du remblaiement.

Localisation :

Pour le remblaiement de mise à niveau sous l'emprise des dallages extérieurs
Pour le remblaiement des murets de soutènement extérieur
Pour le remblaiement des massifs béton sous escalier métallique

01.4.5.4 Couche de forme sous dallage en matériaux d'apport granulaires insensibles à l'eau et non gélifs sur ép. 0.60 ml, y compris géotextile, essais à la plaque (TVA 10%)

Comprenant :
- La purge et/ou la substitution des poches médiocres et des sols détériorés par les engins de terrassement ou par les eaux de pluie.
- Compactage du fond de forme à 95% de l'OPN avec un engin adapté à la nature du fond de forme.
- La vérification de la portance minimal par essais à la plaque (EV2 > 50 MPa)
- Un géotextile anticontaminant et antipoinçonnant.
- Une couche en matériaux d'apport granulaire de classe appropriée insensibles à l'eau et non gélifs de type GNT sur 0.60 m d'épaisseur mis en œuvre à sec, par couches successives correctement compactées.
- La vérification de la portance de la couche de forme par une série d'essais à la plaque à la charge de l'entreprise. Valeurs minimales a obtenir :
 - EV2 ≥ 50 MPa

Dans le cas où ces essais ne seraient pas conformes, l'entreprise devrait compléter, à ses frais, l'amélioration du sol pour obtenir les résultats conformes.

Localisation :

Sur l'emprise du dallage extérieur au droit de la cage d'escalier B en façade SUD EST

01.4.5.5 Scellement d'acier HA avec mortier hybride injectable sur ouvrages existants, compris manchon de dilatation (TVA 10%)

Comprenant :
- La réalisation de trou à la perforatrice d'une profondeur suffisante y compris dépoussiérage après coup.
- Tige d'acier HA avec scellement de la tige dans le trou avec mortier hybride injectable très haute performance type HIT-HY200R ou équivalent .
- Manchon de dilatation (à couler dans le dallage).

Localisation :

Selon plan et étude du BET Structures, pour la reprise des ouvrages béton créés dans les existants

01.4.5.6 Massif en béton armé comprenant fouilles, gros béton et ouvrages divers (TVA 10%)

Comprenant :

(*) Fouilles pour les ouvrages de fondation :
- Le tracé des ouvrages au sol.
- La réalisation des terrassements en rigole, en trou ou en puits, à l'engin mécanique ou à la main, en terrain de toute nature y compris rocher compact, nécessitant l'emploi de mines ou de brise roche, en fonction des éléments fournis par le Maître d'ouvrage sur la nature du sol.
- La réalisation des étaiements et blindages nécessaires en cas de sol instable pour assurer la sécurité des personnes.
- L'installation de pompe de relevage y compris raccordement au réseau EP en cas de présence d'eau, jusqu'à la fin des travaux.
- Le dressement des fonds de fouille au niveau du sol d'assise.

(*) Reprise des déblais pour mise en remblais et/ou évacuation des excédents et des déblais de mauvaise qualité :
- La mise en remblai des terres provenant des terrassements, avec tri préalable pour utiliser des matériaux homogènes exempts de gros cailloux et de gravois, transport, mise en place par couches de 0.30 maximum et compactage soigné.
- En aucun cas les déblais ne pourront être utilisés en remblai au droit de dallages, plateformes, voiries, ...
- Les déblais de mauvaises qualité ou en excédent seront chargés en camion et évacués en décharge.

(*) Gros béton en fond de fouille :
- Gros béton dosé à 250Kg/m3 coulé en fond de fouille et pour mise à niveau avant le coulage des ouvrages de fondations et pour éviter les souillures des ouvrages de fondations comportant des armatures au voisinage de sa sous-face.
- L'entreprise devra prévoir dans son offre tous les suppléments de quantité de béton, dus au fait que le béton est coulé en pleine fouille, sans coffrage avec pénétration dans les terres.

(*) Fondations superficielles en béton armé de classe appropriée :
- Vérification par l'entreprise de l'aptitude des fonds de fouille à recevoir les ouvrages de fondation et de l'adéquation des précautions prises contre l'agressivité du milieu avec la nature de celui-ci, en conformité avec la consistance des travaux de son marché. Cette vérification est à soumettre à l'avis du bureau de contrôle missionnée par le Maître d'ouvrage.
- Coulage du béton à pleine fouille, c'est-à-dire sans coffrage latéral si les parois présentent une tenue suffisante. Dans le cas particulier du bétonnage dans l'eau, on doit utiliser un procédé qui évite le délavage du béton jusqu'à durcissement suffisant de celui-ci.
- Les armatures en acier HA et treillis soudés avec distanceurs et cales d'écartement pour avoir un enrobage suffisant.
- Réalisation de coffrages pour toutes les parties réalisées en élévation au-dessus des terres y compris ragréage des parties restant apparentes.

Localisation :

Selon plan et étude du BET Structures, pour les massifs de fondations permettant la repose de l'escalier métallique existant

01.4.5.7 Muret de soutènement comprenant fouilles, fondations et ouvrages divers (TVA 10%)

Comprenant :

(*) Fouilles pour les ouvrages de fondation :
- Le tracé des ouvrages au sol.
- La réalisation des terrassements en rigole, en trou ou en puits, à l'engin mécanique ou à la main, en terrain de toute nature y compris rocher compact, nécessitant l'emploi de mines ou de brise roche, en fonction des éléments fournis par le Maître d'ouvrage sur la nature du sol.
- La réalisation des étaiements et blindages nécessaires en cas de sol instable pour assurer la sécurité des personnes.
- L'installation de pompe de relevage y compris raccordement au réseau EP en cas de présence d'eau, jusqu'à la fin des travaux.
- Le dressement des fonds de fouille au niveau du sol d'assise.

(*) Reprise des déblais pour mise en remblais et/ou évacuation des excédents et des déblais de mauvaise qualité :
- La mise en remblai des terres provenant des terrassements, avec tri préalable pour utiliser des matériaux homogènes exempts de gros cailloux et de gravois, transport, mise en place par couches de 0.30 maximum et compactage soigné.
- En aucun cas les déblais ne pourront être utilisés en remblai au droit de dallages, plateformes, voiries, ...
- Les déblais de mauvaises qualité ou en excédent seront chargés en camion et évacués en décharge.

(*) Gros béton en fond de fouille :
- Gros béton dosé à 250Kg/m3 coulé en fond de fouille et pour mise à niveau avant le coulage des ouvrages de fondations et pour éviter les souillures des ouvrages de fondations comportant des armatures au voisinage de sa sous-face.
- L'entreprise devra prévoir dans son offre tous les suppléments de quantité de béton, dus au fait que le béton est coulé en pleine fouille, sans coffrage avec pénétration dans les terres.

(*) Fondations superficielles en béton armé de classe appropriée :

- Vérification par l'entreprise de l'aptitude des fonds de fouille à recevoir les ouvrages de fondation et de l'adéquation des précautions prises contre l'agressivité du milieu avec la nature de celui-ci, en conformité avec la consistance des travaux de son marché. Cette vérification est à soumettre à l'avis du bureau de contrôle missionnée par le Maître d'ouvrage.
- Coulage du béton à pleine fouille, c'est-à-dire sans coffrage latéral si les parois présentent une tenue suffisante. Dans le cas particulier du bétonnage dans l'eau, on doit utiliser un procédé qui évite le délavage du béton jusqu'à durcissement suffisant de celui-ci.
- Les armatures en acier HA et treillis soudés avec distanceurs et cales d'écartement pour avoir un enrobage suffisant.
- Réalisation de coffrages pour toutes les parties réalisées en élévation au-dessus des terres y compris ragréage des parties restant apparentes.

(*) Muret de soutènement en béton banché réalisés en béton armé de classe appropriée :
- Implantation et tracé des ouvrages à réaliser.
- Coffrages et étaiements nécessaires y compris incorporation de mannequins et d'éléments pour les réservations.
- Armatures en acier HA et treillis soudés avec distanceurs et cales d'écartement pour avoir un enrobage suffisant.
- Le coulage du béton y compris vibration.
- Décoffrage des parois et de toutes les réservations.
- Nature des parements :
 - Ordinaire pour les surfaces intérieures non apparentes destinées à recevoir une contre cloison.
 - Soigné pour les surfaces extérieures et intérieures destinées à rester apparentes ou à recevoir une finition mince, y compris ragréage.
- Le parfait dressage des appuis, des tableaux et des sous-faces de linteau, y compris ragréage.
- Le traitement des trous de banches finition idem façade avec appareillage de finition adapté, les mortiers employés devront être certifiés sans retrait.
- Toutes les balèvres éventuelles, reprise de coulage, joints de raccords de banches seront poncés à la main avec une pierre ponce et non mécaniquement.
- Glacis réalisé au mortier de ciment avec finition talochée parfaitement dressée.

(*) Protection drainante contre terres :
- Protection drainante par feuilles tridimensionnelles en feuille de PEHD embossée (à plots octogonaux) chargée de noir de carbone appliquée sur l'étanchéité pour assurer sa protection mécanique et pour faciliter le passage des eaux d'infiltration, la protection sera fixée en tête du revêtement d'étanchéité, suivant indication du fabricant.

Localisation :

Selon plan et étude du BET Structures, pour le nouveau muret de soutènement extérieur pour accès la cage d'escalier B en façade SUD EST

01.4.5.8 Emmarchement en béton préfabriqué compris fouilles et fondations (TVA 10%)

Emmarchement à marches et contremarches sur paillasse auto-porteuse de béton armé préfabriqués en béton dosé à 350 kg/m3 de ciment avec les caractéristiques suivantes :
- Marches et contremarche droites, finition lissée destinée à rester apparente avec nez de marche antidérapant
- Joues finition destinée à rester apparente
- Compris fouilles, reprises des déblais, fondations, remblaiement nécessaire à la parfaite mise en œuvre

La prestation comprendra au minimum :
- Les réservations pour ancrages de rambardes métalliques suivant les cas.
- Toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ouvrage.
- L'ensemble des moyens de levage pour la mise en place de l'escalier et scellements au mortier expansif.

Localisation :

Selon plan et étude du BET Structures, pour le nouvel emmarchement extérieur contre le muret de soutènement créé au droit de la cage d'escalier B en façade SUD EST

01.4.5.9 Isolation thermique de murs enterrées avec parement de protection (TVA 5.5%)

Isolation thermique des murs enterrés avec parement de protection bénéficiant d'un avis technique en cours de validité et d'un certificat ACERMI, constitué de :
- En partie haute, panneau composite rigide constitué d'un isolant polystyrène expansé à bords feuilluré et d'un parement lisse en panneau de particules liées aux ciment à bords biseautés.
- En partie enterrée, panneau composite rigide constitué d'un isolant polystyrène expansé à bords feuilluré et d'un parement filtrant et géotextile avec plots de drainage assurant l'écoulement des eaux de ruissellement.
- Pose collé sur support existant compris travaux préparatoires
- Mortier colle en raccordement avec isolation thermique drainante suivant les cas.
- Cornière en acier inoxydable pour appui continu des isolants en partie basse, compris fixations, suivant les cas.
- L'isolation sera prévue jusqu'à + 150 mm par rapport au sol fini extérieur (niveau d'arrêt de bardage / ITE).
- Les profils de pied de bardage assurent la protection de tête l'isolation thermique des soubassements

Caractéristiques :
- Produit proposé : KNAUF PERIBOARD ULTRA+ et PERIMAXX RESIST ou équivalent.
- Réaction au feu : Euroclasse E + parement Euroclasse B,S1-d0.
- Résistance thermique : 3.50 m2.K/W

Localisation :

En pied de la nouvelle façade de la cage d'escalier B en façade SUD EST

01.4.5.10 Dallage extérieur avec fondation et finition en béton balayé (TVA 10%)

Comprenant :
- Mise à niveau du fond de forme et enlèvement de la terre végétale et de tout terrain souillé ou dégradé y compris évacuation et remplacement en tout venant
- Réalisation d'une forme de fondation en grave drainante reconstituée de gravillons concassées et propres 0/31,5 y compris pentes et compactage. Y compris le transport, la mise en place des matériaux par tous moyens mécaniques appropriés aux résultats à obtenir.
- Dallage en béton de 0.15 ml épaisseur; la composition du béton armé (ciment, granulats et adjuvants de teinte) et la finition précise de surface seront définies en accord avec le Maître d'Oeuvre après réalisation d'échantillons (prévoir échantillons de 1.00 m2).
- Joints de fractionnement.
- Finition balayée

Localisation :

Pour le dallage extérieur au droit de la cage d'escalier B en façade SUD EST

01.4.5.11 Grille caillebotis en acier maille 19 x 19 mm et fond en gravillons compris ossature support - Finition galvanisée (TVA 10%)

Comprenant :
- Cadre cornière support des grilles caillebotis à fixer sur la façade existante et dans le dallage béton extérieur compris ossatures et renforts nécessaires
- Grilles caillebotis en acier galvanisé maille 19 x 19 mm fixées sur le cadre cornière compris fixations antisoulèvement adaptées.
- La grille caillebotis devra permettre l'accès PMR sans créer de ressaut supérieur à 2 cm au droit des accès.
- Finition du fond de caniveau par une couche de gravillons concassés 10-20mm insensibles à l'eau et non gélifs, épaisseur 7 cm, couleur au choix de l'architecte.
- Le niveau supérieur des gravillons en pied de façade vis à vis du niveau intérieur du bâtiment devra être conforme au DTU

Finition de l''ensemble avec une protection par galvanisation

Localisation :

En pied de la nouvelle façade de la cage d'escalier B en façade SUD EST

01.4.5.12 Mise à niveau de grille avaloir existante (TVA 10%)

Comprenant :
- Dépose de la grille existante
- Reprise des parois avec suivant les cas :
 - Abaissement des parois du regard avec démolition jusqu'au niveau nécessaire y compris terrassement et évacuation des gravois
 - Réhausse de la tête du regard réalisée en béton coffré y compris feuillure et finition soignée
- Repose de la grille existante en feuillure
- Remise en état du terrain

Localisation :

Pour la grille avaloir existante dans l'emprise du dallage extérieur au droit de la cage d'escalier B en façade SUD EST

01.4.5.13 Fourniture de terre végétale et mise en place (TVA 10%)

Comprenant :
- L'apport de terre végétale exempte de cailloux, gravois et de tous matériaux impropres à l'utilisation envisagée.
- L'épierrage et l'épandage sur une épaisseur minimum de 0,30 m épaisseur au droit des espaces à aménager avec façons de reliefs éventuels pour les talus, les pentes...

Cet épandage sera exécuté en prenant soin de ne pas compacter le sol existant

Localisation :

Pour les espaces vers remaniés au droit des nouveaux murets de soutènement extérieur en façade SUD EST

01.4.5.14 Préparation du terrain à aménager (TVA 10%)

Comprenant :
- Le modelage définitif du terrain.
- La préparation du sol avec l'épierrage fin, le labourage, l'émiettage des mottes par fraisage.
- L'apport d'engrais.
- Le hersage et le griffage.

Localisation :

Pour les espaces vers remaniés au droit des nouveaux murets de soutènement extérieur en façade SUD EST

01.4.5.15 Engazonnement (TVA 10%)

Comprenant :

- Le choix des graines de semence qui seront d'une composition adaptée au sol et à l'utilisation prévue pour l'espace aménagé.
- Le semis sera effectué à raison de 30 gr/m2 minimum avec filets en limite des zones engazonnées.

L'entreprise prendra toutes les dispositions pour assurer l'arrosage jusqu'à la levée des différents types de semis.
L'entreprise effectuera la première tonte, le roulage, le désherbage du terrain par un traitement sélectif et le regarnissage.

L'entreprise devra préciser les semences retenues dans son offre pour les différents espaces aménagés, ainsi que le pourcentage de ces semences dans la composition de l'engazonnement.

Localisation :

Pour les espaces vers remaniés au droit des nouveaux murets de soutènement extérieur en façade SUD EST

01.5 MADELEINE

01.5.2 DEMOLITION - DESAMIANTAGE

01.5.2.1 Travaux de retrait d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante en sous-section 3

L'entreprise devra avoir pris connaissance et pris en compte :
- Le pré-rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux établi par :
 - QUALICONSULT numéro 5349011 en date du 07.04.2026

Les travaux comprendront :

Travaux préparatoires - Administratifs - Installations :
- L'établissement du plan de retrait avec description détaillée des travaux, du planning et la tenue d'un journal de chantier, diffusé aux autorités compétentes, et aux organismes de prévention pour validation. Liste de diffusion non exhaustive : Médecin du travail, OPPBTP, CARSAT.
- Le repérage avant intervention des zones et éléments contenant de l'amiante.
- Le contrôle de l'état initial de l'empoussièrement de l'air en fibres d'amiante.
- Les installations spécifiques aux travaux de désamiantage.
- La dépose d'éléments divers de toutes nature fixés dans les ouvrages contenant de l'amiante.
- Les travaux de retrait d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante.
- Le descellement des fixations, évacuation des gravats non amiantés et raccords.
- Les mesures du niveau d'empoussièrement au cours des travaux.
- Le transport et traitement des déchets conformément à la réglementation en vigueur.
- Le nettoyage en fin d'intervention.
- Les mesures libératoires.
- Le rapport final d'intervention (RFI).

Travaux de retrait et dépose de MCA :
- Les travaux de retrait d'amiante ou de matériaux contenants de l'amiante.
- Le descellement des fixations, évacuation des gravats non amiantés et raccords.
- La fermeture provisoire par panneaux + bâchage après dépose des panneaux de façades permettant d'assurer le hors d'eau et le hors d'air jusqu'à la pose des nouvelles menuiseries extérieures

01.5.2.1.1 Travaux préparatoires - Administratifs – Installations (TVA 10%)

Localisation :

Pour le projet

01.5.2.1.2 Travaux de retrait et dépose de MCA (TVA 10%)

Localisation :

Selon diagnostic amiante :
- *Pour les panneaux en façades*

01.5.2.2 Dépose soignée de descentes d'eaux pluviales compris descellement des fixations, évacuation des gravois et raccords (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Mise en place d'échafaudages, de garde-corps et de toutes les protections nécessaires pour la sécurité des personnes pendant les travaux
- Protection des ouvrages existants conservés
- Dépose de descentes d'eaux pluviales existantes compris dauphins et descellements des fixations
- Mise en œuvre de dispositifs provisoires d'évacuation des eaux pluviales pendant les travaux des façades
- Descente des gravois, chargement et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour les descentes d'eaux pluviales existantes

01.5.2.4 Dépose de plafonds extérieurs existants compris évacuation des gravois et raccords (TVA 5.5%)

Comprenant :
- Protection des ouvrages existants conservés
- Échafaudages nécessaires
- Dépose des plafonds extérieurs de toute nature (bois, aluminium, PVC ,,,,), de l'ossature support en totalité et de l'isolant compris les trémies, les retombées, les caissons etc... intégrés dans les faux plafonds et descellement de tous les ouvrages de fixation
- Chargement des gravois et évacuation dans décharge spécialisée y compris tri sélectif
- Réalisation des raccords sur les ouvrages conservés à l'identique de l'existant

Localisation :

Pour le plafond extérieur du porche d'entrée
Pour le plafond extérieur des débords de toiture

01.5.3 TRAVAUX SUR EXISTANT

01.5.3.1 Percement de baie compris tous raccords de parements (TVA 10%)

Comprenant :
- Tous les étaiements nécessaires depuis le niveau d'assise.
- L'implantation et le traçage de la baie à réaliser.
- La démolition du mur, du dallage, de la fondation et des ouvrages existants au droit de l'ouverture à créer.
- Les longrines d'assise et de reprise en sous œuvre, les jambages et les linteaux ou poutres en reprise en sous œuvre en béton armé, y compris armatures et coffrages.
- Dans le cas de sciage d'allège, la reprise en pierre des jambage à l'identique.
- La réalisation de toutes les réservations (trous, feuillures etc…) demandées par les différents corps y compris décoffrage.
- Le garnissage au-dessus du linteau, y compris calage pour reprise des charges par celui-ci. Y compris rebouchement du vide existant suivant cas.
- La dépose de l'étaiement.
- Les seuils, appuis, bande de dressement, feuillures... pour pose des menuiseries.
- Le garnissage et les raccords divers au droit de la démolition sur les ouvrages conservés.
- L'exécution de tous les raccords intérieurs et extérieurs (dallage, enduit ciment, enduit plâtre, ragréage, doublages thermoacoustiques ...) à l'identique du parement existant à l'exception des travaux de finition de carrelage, peinture, ...
- La sortie des gravois, le chargement et l'évacuation à la décharge publique.

Note - L'entreprise doit prévoir la découpe et dépose soignée du doublage thermique de toute nature compris raccords à l'identique de l'existant après travaux

Localisation :

Pour la trappe créée en paroi dans l'espace technique permettant l'accès aux combles

01.5.3.2 Réparation d'ouvrages béton dégradés avec passivation des aciers et reprise de bétonnage (TVA 10%)

Comprenant :

Reconnaissance, préparation du support et des armatures :
- Examiner les surfaces et sonder le béton au niveau des fissurations et des parties décollées afin de détecter les zones "creuses", peu résistantes ou non adhérentes
- Préparer les supports à l'aide d'une boucharde ou par piquage, afin d'éliminer les parties défectueuses (laisser des arêtes franches afin d'éviter la fissuration future), compris surlargeur au-delà des éclatements de façon à dégager les armatures jusqu'aux parties saines
- Dégager et nettoyer complètement les armatures oxydée, élimination de la rouille (sablage, disquage, brossage, pointe de carbure de tungstène, pistolet à aiguille), non seulement sur la partie avant mais également dans les parties non visibles et repousser les armatures (crosses)
- Appliquer un revêtement anti corrosion sur les armatures oxydées en prenant soin de ne pas déborder sur le béton
- Nettoyer et dépoussierer les surfaces afin d'obtenir un support sain, plan, propre et sec pour garantir une bonne adhérence du mortier de réparation

Reprise de bétonnage :
La réfection des bétons éclatés par oxydation des armatures peut être effectuée à l'aide de plusieurs produits de réparation (liste non exhaustive) :
- Mortier fibrés avec résine synthétique et fonction anti corrosion
- Mortier à liant mixte polymère-ciment (présentés en poudre ou en bi-composants).
- Mortier de résines époxydiques (présentés en deux ou trois composants).

Dans chaque cas, la technique de réparation fait appel à un système composé de produits dont la compatibilité a été vérifiée (fournis par le même fabricant que le revêtement, préconisation à fournir avant travaux).
Ils respecteront la norme NF EN 1504, les recommandations du fabricant ainsi que l'environnement et la classe d'exposition dans lequel il sera mis en œuvre.

Localisation :

Selon diagnostic structures, pour les ouvrages béton dégradés (fissures, éclats, aciers apparents) sur les façades

01.5.3.3 Déplacement de regard EP extérieur existant compris dépose et toutes sujétions de réalisation (TVA 5.5%)

Comprenant :
(*) Travaux de démolition
- Repérage des parties à démolir.

- Dépose comprend l'isolement avant intervention et tous les travaux nécessaires à la continuité de service des réseaux conservés après intervention.
- Démolition du regard existant et de tous les ouvrages attenants
- Chargement et évacuation des gravois dans décharge spécialisée y compris tri sélectif.

(*) Nouveau regard béton

- La fouille en trou
- Le regard en béton de ciment préfabriqué ou coulé sur place avec le fond et les parois y compris feuillures et finition soignée sur le dessus
- Un enduit intérieur étanche avec façon de cunettes
- Raccordement des canalisations
- Remblaiement après coup en matériaux d'apport adaptés et évacuation des terres
- Tampon à cadre en fonte de classe adapté au trafic pour les dessus de regard modèle normalisés avec un vernis noir de finition et comprenant :
 - Un cadre hydraulique à sceller sur le dessus des regards
 - Un tampon à trou borgne
- Reprise et finition de sol à l'identique de l'existant

Le tampon sera mis à niveau avec le sol fini.

Localisation :

Pour le déplacement des regards EP récupérant les descentes d'eaux pluviales suite travaux des façades

01.5.3.4 Reprofilage de feuillures ou de plages de dressement et de seuils, de rejingot pour baie à poser en remplacement sur murs existants (TVA 10%)

Comprenant :

- Enlèvement de tous les éléments de fixation de l'ancienne baie.
- Piquage des parties d'ouvrages en mauvais état.
- La réparation de ces ouvrages sera réalisée de manière appropriée suivant le support (ciment pierre sur moellon, mortier sur maçonnerie, résine sur béton ...) y compris tous raccords de finition dito l'existant.
- Les surfaces destinées à recevoir les menuiseries seront redressées pour permettre la réalisation de joints d'étanchéité.
- Le rejingot devra avoir une épaisseur minimum de 40 mm, lorsque cette épaisseur ne sera pas conforme l'entreprise devra prévoir soit la réfection du rejingot, soit la mise en place d'un profil en acier galvanisé pour compenser le manque d'épaisseur.
- Reprise des tableaux et linteaux extérieurs réalisés au droit des ouvrages démolis ou dégradés et sur 0.20 ml en plus pour le rattrapage des surfaces. Finition soignée et prêt à recevoir une peinture de finition.

Localisation :

Pour les menuiseries extérieures situées dans les façades existantes (hors menuiseries avec précadre posée en applique extérieure) :

- *RDC - La menuiserie extérieure du Hall d'entrée*
- *R+1 / R+2 / R+3 - Les menuiseries extérieures des paliers*

01.5.3.5 Reprofilage des supports avant pose des remplissages de façade en ossature bois (TVA 10%)

Comprenant :

- Enlèvement de tous les éléments de fixation de l'ancienne baie.
- Piquage des parties d'ouvrages en mauvais état.
- La réparation de ces ouvrages sera réalisée de manière appropriée suivant le support (ciment pierre sur moellon, mortier sur maçonnerie, résine sur béton ...) y compris tous raccords de finition dito l'existant.
- Les surfaces destinées à recevoir les remplissages en parois ossature bois seront redressées pour permettre la réalisation de joints d'étanchéité.
- Reprise des tableaux et linteaux extérieurs réalisés au droit des ouvrages démolis ou dégradés et sur 0.20 ml en plus pour le rattrapage des surfaces.

Localisation :

Avant mise en œuvre des bouchements de façade en ossature bois